



Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2001

Rapports quadriennaux (1997-2000) présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Organisation arabe des droits de l'homme	2
2. Association of the Bar of the City of New York	5
3. Congrès des femmes noires du Canada/Congress of Black Women of Canada	8
4. Fédération des femmes cubaines	10
5. Fédération générale des femmes arabes	13
6. Institute for War and Peace Reporting	16
7. Commission internationale des juristes	20
8. Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois	24
9. Union nationale des juristes de Cuba	27
10. Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est	29
11. Union des juristes arabes	33

1. Organisation arabe des droits de l'homme

Statut consultatif spécial octroyé en 1989

Buts et objectifs

L'Organisation arabe des droits de l'homme, créée en 1983, est une organisation non gouvernementale qui, conformément à son statut, s'emploie à défendre, à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans les pays arabes en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres traités et conventions relatifs aux droits de l'homme.

Les activités de l'Organisation concernent autant les droits civils et politiques qu'individuels et collectifs ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Elle a également pour objectif de sensibiliser le public aux droits juridiques et civils.

En 1990, l'Organisation a obtenu le statut d'observateur auprès de la Commission pour les droits de l'homme et des peuples de l'Organisation de l'unité africaine. En mai 2000, elle a signé un accord de siège avec le Gouvernement égyptien en tant qu'organisation internationale et régionale installée au Caire.

Le budget de l'Organisation arabe des droits de l'homme est financé au moyen des cotisations de ses membres, de dons et des intérêts perçus sur ses comptes bancaires. Elle n'accepte pas de dons de mouvements politiques ni de subventions gouvernementales afin de préserver sa crédibilité dans le monde arabe.

Participation aux travaux du Conseil

De 1997 à 2000, l'Organisation a participé aux cinquante-troisième, cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de la Commission des droits de l'homme et a présenté des observations orales au titre des points 9, 4, 8, 10 et 11 de son ordre du jour; elle a également participé aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions du Comité des droits de l'enfant, aux réunions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève), aux quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions du HCR; à la quatorzième réunion internationale des ONG sur la question de Palestine (1997), aux réunions du Comité spécial des ONG internationales pour les droits de l'homme (Genève, 1998, 1999 et 2000), aux sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (1997-2000, Genève), aux sessions du Groupe de travail chargé d'examiner le projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, (du 2 au 13 février 1998 et janvier 1999, Genève), aux réunions du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (février et août 1998), à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale (Rome, juin 1998), au symposium sur l'Islam et les droits de l'homme (Genève, août 1998), à la Réunion de Paris pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (décembre 1998), à la Conférence des Hautes Parties contractantes de la quatrième Convention de Genève (15 juillet 1999), à la cinquante-deuxième session de l'Organisation mondiale de la santé, au Séminaire sur les droits économiques, so-

ciaux et culturels (Abidjan, mars 1998) et au Séminaire commémorant le cinquantième anniversaire du HCR (Genève, novembre 2000).

Au cours de la période 1997 à 2000, l'Organisation arabe des droits de l'homme a axé ses activités sur la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels et notamment sur le développement et les droits de l'homme. En coopération avec le PNUD et le HCR, elle a organisé un séminaire régional sur les droits de l'homme et le développement en juin 1999, au Caire, auquel ont participé un grand nombre d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de parlementaires, d'universitaires et d'experts des pays arabes. Le séminaire a permis d'élaborer un programme d'action visant à promouvoir l'intégration des droits de l'homme au développement et le rôle des ONG dans son application. Afin d'accroître la sensibilisation à ces questions, un programme de trois ans a été négocié aux niveaux régional et national entre l'Organisation arabe des droits de l'homme, le PNUD et le HCR, qui sera signé en 2001. L'Organisation assumera les fonctions d'agent d'exécution de ce projet.

Le Secrétaire général de l'Organisation arabe des droits de l'homme a été désigné par le PNUD pour assumer les fonctions de membre du groupe consultatif pour le *Rapport mondial sur le développement humain, 2000* sur les droits de l'homme et le développement humain.

En 2000, l'Organisation a été désignée par le HCR pour assumer les fonctions de membre du Comité préparatoire du Forum des ONG qui se tiendra en même temps que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, août 2001). En outre, le Comité préparatoire lui a demandé d'organiser une réunion régionale des pays d'Asie et des pays arabes à Amman (Jordanie) en février 2001.

L'Institut arabe pour les droits de l'homme a été créé par l'Organisation arabe des droits de l'homme, l'Union des juristes arabes, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'UNESCO et la Ligue tunisienne des droits de l'homme.

Pendant la période 1997-2000, l'Organisation a poursuivi, en collaboration avec l'Institut arabe pour les droits de l'homme, l'Union des juristes arabes, l'Organisation des Nations Unies et les Systèmes internationaux d'information et de documentation sur les droits de l'homme, les efforts entrepris pour mettre en place un réseau arabe d'information et de documentation sur les droits de l'homme à l'intention des organisations arabes concernées par ces questions.

Grâce à ses publications et à l'organisation de séminaires, l'Organisation arabe des droits de l'homme a contribué à mieux sensibiliser l'opinion aux questions pertinentes tant sur le plan régional qu'international. Son programme d'action suit de près les recommandations des organes compétents de l'ONU. À cet égard, elle a :

a) Organisé une série de séminaires et de symposiums concernant les questions les plus controversées sur les droits de l'homme, notamment : droits de l'homme et Islam, crimes de guerre israéliens perpétrés à l'encontre des prisonniers de guerre et de civils palestiniens, pauvreté et mondialisation, incidence du Mouvement arabe pour les droits de l'homme au plan international, nouveau projet de loi sur la création d'associations civiles en Égypte, création d'une cour pénale internationale, liberté intellectuelle et indépendance de l'enseignement, progrès en matière de droits de l'homme, respect des droits économiques, sociaux et culturels, avenir de

la démocratie dans la région arabe et protection des défenseurs des droits de l'homme;

b) Publie un bulletin mensuel en arabe, assorti d'un résumé en anglais, sur les questions relatives aux droits de l'homme et les violations de ces droits dans les pays arabes, les activités des organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme et les manifestations importantes dans le domaine des droits de l'homme, notamment les activités de l'Organisation des Nations Unies;

c) Publie un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le monde arabe, en arabe, avec une traduction en anglais de son introduction;

d) Publie une publication semestrielle intitulée *Cases of Human Rights* qui comprend des analyses des problèmes liés aux droits de l'homme;

e) A publié des discours et des déclarations sur les questions les plus actuelles concernant les droits de l'homme ainsi que sur leurs violations.

Dans les années à venir, l'Organisation arabe des droits de l'homme prévoit de mettre en oeuvre, en coopération avec le HCR et le PNUD, le programme en cours d'examen visant à intégrer les droits de l'homme au développement, lequel comprend également l'élaboration du premier manuel publié en arabe sur les droits de l'homme et le développement; de poursuivre sa campagne auprès des États arabes afin qu'ils adhèrent, sans réserve, aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme; de lancer, en coopération avec l'Union des journalistes arabes et l'Union des juristes arabes, une campagne d'un an en faveur de la liberté de la presse dans la région arabe; et de continuer de participer aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme organisées par l'ONU.

2. Association of the Bar of the City of New York

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Buts et objectifs

L'Association a été créée en 1870 par des membres du barreau de la ville de New York pour lutter contre la corruption dans les tribunaux et pour soutenir la profession en tant que telle au sein de la communauté et lui permettre de promouvoir les intérêts du public. Tous les juristes, quelle que soit leur nationalité, peuvent adhérer. Au 31 décembre 2000, elle comptait plus de 21 000 juristes, y compris des juristes enregistrés dans les barreaux des 46 États américains, outre les districts de Columbia, de Porto Rico et des îles Vierges et de 62 pays dans le monde.

L'Association s'efforce de contribuer au processus de réforme politique, juridique et sociale et de maintenir un haut niveau d'éthique professionnelle. Elle continue de chercher de nouveaux moyens d'aider les plus défavorisés et le bien du public reste l'une de ses priorités essentielles. Le service d'aide juridique, coparrainé par l'Association et la New York County Lawyers' Association offre un éventail de services axés sur les besoins du public. Le Robert B. McKay Community Outreach Law Program identifie les problèmes juridiques les plus urgents auxquels doivent faire face les habitants les plus défavorisés de New York en faisant appel à des approches novatrices, le plus souvent en association avec les communautés locales.

L'Association possède plus de 180 comités permanents et spéciaux, groupes de travail et autres organes. Ceux qui sont chargés des questions concernant plus particulièrement l'ONU et ses activités sont énumérés ci-après :

- a) Affaires africaines;
- b) Affaires asiatiques;
- c) Coordination des relations avec les barreaux européens;
- d) Délégation à l'Association internationale des avocats;
- e) Délégation à l'Union internationale des avocats;
- f) Affaires européennes;
- g) Droit comparé;
- h) États indépendants de l'ex-Union soviétique;
- i) Affaires interaméricaines;
- j) Conseil des affaires internationales;
- k) Règlement des différends commerciaux internationaux;
- l) Droit international de l'environnement;
- m) Droit international des droits de l'homme;
- n) Droit international;
- o) Services juridiques internationaux;
- p) Affaires concernant la sécurité internationale;

- q) Commerce international;
- r) Affaires et justice militaires;
- s) Organisation des Nations Unies.

Activités en rapport avec celles de l'Organisation des Nations Unies

L'Association organise tout au long de l'année, seule ou en coopération avec une ou plusieurs autres organisations, plus de 200 forums, programmes, séminaires et autres manifestations. Au cours des dernières années, sous la direction des présidents du Conseil pour les affaires internationales et du Groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies, l'Association a participé à de nombreuses activités en rapport avec celles de l'ONU, notamment :

- a) Audience de la Commission des relations extérieures du Sénat américain avec participation de la présidence de la Commission des forces armées du Sénat américain. Le Secrétaire général adjoint à la gestion et d'autres hauts responsables ont fait des déclarations et ont répondu aux questions (21 janvier 2000);
- b) Accueil de Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en qualité de membre honoraire de l'Association;
- c) Lettre adressée au Président, au Président désigné et au conseil d'administration des principales associations d'avocats aux États-Unis les invitant, au nom de la prééminence du droit et du respect des principes généralement acceptés du droit international, exigeant que des mesures soient prises pour inciter les États-Unis à s'acquitter promptement et entièrement de leurs obligations financières envers l'ONU;
- d) Exposé sur des questions juridiques concernant l'ONU par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Président exécutif de la Commission spéciale des Nations Unies, le Secrétaire et autres hauts responsables de la CNUDCI ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies;
- e) Exposé sur les questions juridiques concernant l'ONU par la présidence de la Sixième Commission de l'Assemblée générale;
- f) Exposé sur les questions relatives à la gestion de l'ONU par la présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;
- g) Exposés sur les activités de l'ONU par divers représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies et les fonctionnaires concernés;
- h) Forum consacré à l'UNICEF;
- i) Programme de formation à l'utilisation de la bibliothèque juridique de l'Association – l'une des plus importantes bibliothèques des États-Unis à être financée par les cotisations de ses membres – élaboré à l'intention des membres du Bureau des affaires juridiques et des conseillers juridiques des missions permanentes;
- j) Rapport en faveur de la création d'une cour pénale internationale;

k) Contribution à l'élaboration d'un guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé.

En outre, les comités et autres organes de l'Association ont tenu des réunions sur des sujets concernant les activités et les travaux de l'Organisation des Nations Unies, et un grand nombre de forums, programmes et séminaires portant sur des thèmes particuliers ont été organisés.

Le drapeau de l'ONU flotte en permanence devant la Maison de l'Association. Il s'agirait de l'un des plus anciens drapeaux de l'ONU à New York.

L'Association a participé à chacune des trois journées d'information organisées au Siège de l'ONU à l'intention du Président et des représentants spéciaux des barreaux, des associations de juristes et ordres des avocats et d'autres responsables de la profession du monde entier (8 septembre 1997, 11 décembre 1998 et 7 juillet 2000). La troisième a eu lieu concurremment avec la session de la réunion annuelle de 2000 de l'American Bar Association organisée à New York. À cette occasion, des exposés ont été présentés par des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Sous-secrétaire général aux affaires étrangères, des hauts responsables du Bureau des affaires juridiques et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU.

Les relations entre l'Association et l'Organisation des Nations Unies sont supervisées et coordonnées par les coprésidents du Groupe de travail des Nations Unies. L'Association a des représentants à New York, à Genève et à Vienne. Elle s'efforce de servir tant l'Organisation que les organes du système des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques et la CNUDCI.

L'Association entretient des liens étroits et cordiaux avec la CNUDCI, notamment avec le Secrétaire et les juristes. Certaines des commissions de l'Association concernées par le droit commercial continuent de participer régulièrement aux travaux de la CNUDCI.

L'Association a été largement représentée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1996 et lors des réunions qui ont suivi.

L'Association attache une grande importance à sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies grâce à son statut consultatif auprès du Conseil. Elle espère ainsi contribuer aux objectifs et aux buts du Conseil et des autres organes du système des Nations Unies. Cette participation croît d'année en année et continuera de croître. L'Association reste disposée, chaque fois qu'on lui en fera la demande, et dans la limite de ses compétences, à fournir toute l'assistance possible au Conseil économique et social et aux autres organes du système des Nations Unies.

3. Congrès des femmes noires du Canada Congress of Black Women of Canada

Statut consultatif spécial octroyé en août 1997

Le Congrès des femmes noires du Canada/Congress of Black Women of Canada, qui est la seule organisation nationale de femmes noires au Canada, a été créé à la suite de quatre conférences tenues entre 1973 et 1977. Il compte 24 sections dans l'ensemble du pays, y compris une section francophone et un total de 525 membres. Les ressources financières du Congrès se sont réduites à la suite de coupes budgétaires et des mesures rigoureuses qui ont été prises en vue de combler le déficit. Elles devraient néanmoins retrouver leur niveau de 1996 au cours du présent exercice budgétaire.

Le Congrès a pour vocation de promouvoir l'égalité et la justice pour les femmes noires et leurs familles au Canada, de favoriser leur participation et le plein exercice de leurs droits économiques, culturels, juridiques, politiques et sociaux. Afin de leur offrir une tribune qui leur permette de faire entendre leur voix dans une société où la majorité d'entre elles sont marginalisées en raison de leur race, de leur couleur ou de leur situation socioéconomique, le Congrès concentre son action sur les problèmes liés aux droits de la personne, à la pauvreté, à la violence à l'égard des femmes et au logement. Il a acquis deux immeubles d'habitation à loyer modéré, qu'il gère lui-même. Il s'emploie à infléchir les lois, politiques et programmes gouvernementaux qui nuisent ou pourraient nuire aux femmes noires et à leurs familles. L'organisation suit un ensemble de principes féministes destinés à rehausser la dignité des femmes noires au Canada.

Activités liées aux travaux de l'ONU

Avant même l'octroi du statut consultatif en 1997, le Congrès s'était surtout attaché à participer aux sessions de la Commission de la condition de la femme à New York et il a continué depuis sur sa lancée.

1997

La Présidente a assisté, au nom du Congrès, à la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Elle a présidé le groupe des femmes noires et des femmes de couleur du Nord et du Sud, a pris part à la rédaction de nouvelles formulations en vue de leur présentation aux représentants des États Membres et a contribué à l'élaboration de la déclaration qui devait émaner du groupe.

1998

La Secrétaire nationale et l'ancienne Présidente ont assisté à la quarante-deuxième session de la Commission et ont à cette occasion prononcé une déclaration élaborée par le groupe.

1999

L'ancienne Présidente du Congrès a été autorisée à participer à la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme. Les activités ont

porté sur la participation du Congrès aux travaux du Comité des ONG des Nations Unies pour les droits de l'homme et à ceux du groupe des ONG participant à l'élaboration du Protocole se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'ancienne Présidente a coprésidé le groupe des femmes noires et des femmes de couleur du Nord et du Sud, et elle a participé à la révision minutieuse du texte et à l'élaboration de la déclaration que le groupe destinait aux représentants.

Le Congrès est devenu membre du Comité canadien pour la marche mondiale et a participé à l'organisation des activités qui ont débouché sur la marche du 15 octobre 2000, à Ottawa, à laquelle ont participé, estime-t-on, 50 000 femmes venant des quatre coins du pays; plusieurs revendications ont été présentées au Gouvernement fédéral.

2000

À la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, le Congrès était représenté par la Présidente par intérim, qui a participé au remaniement, point par point, du texte définitif de la déclaration du Comité des ONG des Nations Unies pour les droits de l'homme. Le Congrès a participé à l'élaboration d'une déclaration et à l'examen de thèmes mobilisateurs définis par le groupe des femmes noires et des femmes de couleur du Nord et du Sud, lesquels ont été distribués aux représentants des États Membres. Le Congrès était représenté à une réunion spéciale organisée, à la demande du groupe, avec un représentant de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, en vue d'obtenir des précisions sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, laquelle doit avoir lieu en Afrique du Sud, en 2001.

Juin 2000

La Présidente du Congrès et une représentante de la section d'Ottawa ont participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale « Beijing+5 ».

Octobre 2000

Le Congrès a participé à la Marche mondiale des femmes et a présenté ses revendications à la Commission de l'immigration et au Secrétaire d'État responsable du multiculturalisme et du patrimoine canadien, ainsi que de la condition féminine au Canada. Une représentante du Congrès s'est en outre entretenue avec le dirigeant d'un des partis et avec des représentants du groupe de femmes du parti libéral (Liberal Women's Caucus).

Activités en cours depuis mars 2000

Le Congrès est membre d'une coalition d'organisations nationales et de personnes qui participent aux activités préparatoires de la Conférence mondiale contre le racisme. Il prend part aux travaux d'un sous-comité chargé d'élaborer un rapport qui fera contrepoids au rapport du Gouvernement.

4. Fédération des femmes cubaines

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Les objectifs principaux de la Fédération des femmes cubaines consistent à : lutter pour l'intégration, la participation et la promotion véritables des femmes dans la vie économique, politique, sociale et culturelle du pays, en veillant à l'égalité des droits et des chances; modifier et consolider la structure familiale de façon à ce que chacun puisse assumer ses responsabilités librement; et promouvoir une éducation non sexiste au sein de la famille, à l'école et dans la société.

La Fédération des femmes cubaines compte à présent 104 304 femmes.

La Fédération est autonome, qu'il s'agisse des ressources en monnaie nationale ou en devises. Il n'y a pas eu de modification notable des sources de financement.

En novembre 2000, l'organisation était affiliée à une autre organisation dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : le Conseil international de l'action sociale.

Participation aux travaux du Conseil

Des représentantes de la Fédération ont participé chaque année aux travaux du groupe de travail des femmes et aux forums des ONG organisés en liaison avec les activités de la Commission de la condition de la femme, à New York, et de la Commission des droits de l'homme, à Genève.

En mars 1998, la Fédération a fait distribuer des documents à la session de la Commission de la condition de la femme portant sur les domaines critiques du Programme d'action de Beijing (santé, conflits armés et mécanismes institutionnels).

En 1998 également, la Fédération a fait tenir à la Commission des droits de l'homme des communications écrites ayant trait au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à une résolution soutenant Cuba et condamnant le blocus imposé à ce pays par les États-Unis, qui avait été adoptée à la Rencontre internationale de solidarité entre les femmes, organisée à La Havane. Depuis 1998, elle a fait à la Commission des exposés oraux sur des questions ayant trait aux droits de la femme et de l'enfant. En 2000, elle a en outre présenté à la Commission des communications portant sur des questions liées aux droits économiques, sociaux et culturels et les violations des droits de l'homme dans certains pays. En 1999, la Fédération a participé au Forum des ONG consacré à la session extraordinaire faisant suite à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire+5), qui s'est tenu à New York.

En 2000, des représentantes de la Fédération ont pris part aux manifestations suivantes : le Forum des ONG qui faisait suite à la VIIe Conférence sur les femmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en février, au Pérou; le Forum des ONG consacré à l'Assemblée du Millénaire, tenu en mai, à New York; la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+5), en juin à New York, et des manifestations parallèles telles que le groupe de travail pour la justice économique (Economic Justice Caucus), les travaux du groupe des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre d'une réunion de travail sur la violence organisée par le Comité latino-américain pour les droits de la femme, lequel

est également doté du statut consultatif. De plus, en juin 2000, à Genève, une représentante a fait un exposé oral à l'Assemblée générale dans le cadre de la session extraordinaire qui a permis de dresser le bilan des engagements pris à Copenhague en faveur des femmes et de la justice économique et lors d'une réunion parallèle consacrée à la coopération, qui était coparrainée par le Gouvernement italien.

La communication est fluide et transparente entre la Fédération et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées. Le Gouvernement italien, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et la Fédération, est convenu de mener un programme de coopération décentralisé dans trois provinces de Cuba. En 1998, un accord a été conclu avec 13 municipalités. La Fédération participe aux travaux du Comité national chargé du projet, ainsi qu'à ceux des comités locaux, pour offrir ses conseils et veiller à ce que les problèmes liés à la condition féminine soient bien pris en compte. Elle a organisé, aux niveaux national et local, des cours de formation sur les problèmes spécifiques des femmes.

Autres activités importantes

La Fédération contribue à l'application de diverses résolutions adoptées par l'ONU, en présentant des communications écrites. Elle communique au Haut Commissariat aux droits de l'homme ses observations sur plusieurs questions, telles que les principes et directives fondamentaux concernant le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire, la protection des droits fondamentaux des personnes séropositives et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Des représentantes de la Fédération ont pris part en 1997-1998 à des activités organisées dans le cadre du système des Nations Unies : elles ont ainsi apporté leurs conseils au Programme alimentaire mondial pour les activités entreprises à Cuba et ont organisé des journées d'étude en Amérique centrale sur la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine. En 1999, une représentante de la Fédération a pris la parole lors de la session de la Commission de la condition de la femme sur la question de la mondialisation et de ses conséquences négatives pour les femmes; en 2000, une représentante de la Fédération a participé en qualité de consultante à des projets de la FAO destinés aux femmes rurales au Mexique. En 2000 également, une représentante de la Fédération a assisté à un atelier consacré à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Deux représentantes ont participé à un groupe d'étude sur les indicateurs de disparités entre les sexes, organisé dans le cadre du Forum des ONG « Beijing+5 » par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division de statistique du Secrétariat; une représentante a pris part à une consultation d'ONG avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors de la vingt-troisième session de cet organe.

En collaboration avec la Fédération, le PNUD a exécuté des programmes visant à appliquer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des cours et des ateliers ont été organisés, des publications et des vidéos ont été produites. Le PNUD a appuyé la participation de représentantes de la

Fédération à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes.

UNIFEM a encouragé l'intégration systématique d'une perspective sexospécifique par le biais d'un réseau d'information entre les municipalités et par l'intermédiaire de la division nationale de la Fédération.

La Fédération est membre du Comité national qui s'occupe du projet du PAM relatif au développement des produits laitiers et alimentaires, et elle organise des cours de formation portant sur les problèmes spécifiques des femmes dans les provinces de Las Tunas et de Granma où le projet est exécuté.

En 1997, la Fédération a coparrainé avec la FAO la réunion consacrée aux réseaux ruraux nationaux de femmes d'Amérique latine, qui s'est tenue à Cuba.

Le FNUAP a apporté son appui aux réunions internationales de groupes d'étude sur les femmes, organisées par la Fédération.

5. Fédération générale des femmes arabes

Statut consultatif spécial octroyé en 1985

Objectifs

- a) Unifier le mouvement des femmes arabes à l'échelon international et l'encourager à participer en tant que groupe aux conférences et organisations internationales;
- b) Promouvoir un esprit de coopération et de solidarité parmi les femmes arabes afin d'en faire un groupe homogène et donner une unité à leurs efforts en matière de services sociaux, éducatifs et sanitaires;
- c) Informer l'opinion publique mondiale de la situation des femmes arabes et de leur rôle dans l'établissement de leur communauté.
- d) Valoriser le rôle et les responsabilités des femmes dans la famille, en matière d'éducation et de soins aux enfants, en tant que partenaires des hommes, dans la coopération et l'égalité;
- e) Donner aux femmes conscience de leurs droits, leur apprendre à les faire valoir et les encourager à s'investir, à différents niveaux, dans la vie de la société;
- f) Prendre des mesures pour encourager les femmes des sociétés arabes à poursuivre des études à tous les niveaux et à réaliser leurs objectifs sociaux et éducatifs;
- g) Créer des occasions et des moyens de préparer et de réadapter les femmes à différents niveaux de travail et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités;
- h) Lutter contre les idées hostiles à l'égalité;
- i) Intégrer les femmes dans la société arabe et les faire participer au processus de développement;
- j) Participer au processus de développement social et économique de la société en coopérant avec d'autres organisations;
- k) Aider les femmes arabes à l'étranger et renforcer leurs liens avec leur patrie.

La Fédération entretient des relations opérationnelles avec l'UNESCO conformément à une résolution adoptée par la Conférence générale à sa vingt-huitième session, en octobre 1997, et elle est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO) et du Conseil exécutif de CONGO depuis 1994.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Pendant la période considérée, la Fédération a participé aux sessions des organes subsidiaires ci-après du Conseil économique et social :

Commission des droits de l'homme

De 1997 à 2000, la Fédération a participé aux sessions de la Commission des droits de l'homme. À la cinquante-troisième session, une représentante de la Fédération a fait une déclaration sur le point 10 de l'ordre du jour concernant les violations des droits de l'homme. À la cinquante-quatrième session, sa représentante a pris la parole sur le point 20 de l'ordre du jour concernant les droits de l'enfant. Elle a organisé, en coopération avec une autre organisation non gouvernementale, une table ronde sur le thème des droits de l'homme et des sanctions économiques.

Aux cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions, sa représentante a fait des déclarations.

La Fédération a participé à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme consacrée à la situation dans les terres arabes occupées.

Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

La Fédération a participé, du 25 au 29 mai 1998, aux réunions du Groupe de travail sur les minorités. Elle a aussi participé aux cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de la Sous-commission. À la cinquante et unième session, elle a organisé une table ronde sur le thème « The killing of a people » (L'assassinat d'un peuple). À la cinquante-deuxième session, sa représentante a fait une déclaration sur le point 12 de l'ordre du jour.

Commission de la condition de la femme

La Fédération a participé aux quarante et unième, quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de la Commission.

Commission des stupéfiants:

La Fédération a participé à la quarantième session de la Commission.

Participation à des séminaires internationaux des Nations Unies

La Fédération a participé à un séminaire sur la question de Palestine organisé par la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Jakarta, 6-9 mai 1997).

Elle a aussi participé à la Conférence des Nations Unies sur la question de Palestine (Le Caire, 27-29 avril 1998).

La Fédération a participé à la Conférence internationale des Nations Unies sur la violence familiale (New Delhi, 8-11 septembre 1998) et à la Conférence intitulée « Bethléem 2000 » (Rome, 18 et 19 février 1999).

La Fédération a participé à une réunion consacrée à l'avenir de l'humanité et au rôle de l'ONU face aux problèmes du XXI^e siècle (New York, 22-26 mai 2000).

La Fédération a pris part aux travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants (New York, 29 mai-2 juin 2000).

Participation aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale

La Fédération a participé aux sessions extraordinaires que l'Assemblée générale a consacrées aux questions suivantes : stupéfiants (1998); les femmes (2000); et le développement social (2000). Elle a en outre pris part au Forum des ONG organisé en marge des deux sessions tenues en 2000.

Autres activités

La Fédération a participé aux réunions organisées par l'UNESCO sur les femmes, l'unité et l'égalité (Paris, 7-9 octobre 1997) et aux travaux de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 16 octobre-17 novembre 1997).

La Fédération a participé aux réunions de CONGO tenues de 1997 à 2000. Elle a fait partie du Conseil exécutif de CONGO de 1998 à 2000.

Dans le monde arabe, la Fédération a participé à des réunions de la Fédération arabe des organisations non gouvernementales sur la lutte contre la dépendance (Le Caire, 25-28 juin 1998), au séminaire international organisé par l'Arab Family Organization sur la famille et la mondialisation (Tunisie, 1998), à l'Assemblée générale de l'Arab-Afro Women Unified Association (Tripoli, 16-18 mai 1998), au séminaire Joint Arab Action Fields organisé par l'Egyptian Commission for Solidarity (Le Caire, 2-3 mars 1998), à la vingt-cinquième session de l'Arab Work Conference organisée par l'Arab Work Organization (organisation arabe du travail) (Aqsur (Égypte), 2-9 mars 1998), à la deuxième réunion arabe sur les suites à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beyrouth, 12-15 décembre 1998), à un séminaire, organisé par l'Arab Family Organization, sur le rôle des sociétés privées au XXI^e siècle (« Activating the Private Societies'role in confronting challenges of the Arab Family in the 21st century ») (Le Caire, 29-30 octobre 1998), et aux réunions organisées par l'Arab Family Organization et l'International Family Organization (Émirats arabes unis, 2-9 décembre 1999).

6. Institute for War and Peace Reporting

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

L’Institute for War and Peace Reporting est un organisme caritatif de développement des médias qui s’attache à permettre une expression accrue de la démocratie et aide la communauté des nations à mieux comprendre les conflits régionaux. Les projets de terrain sont menés dans des régions touchées par des conflits (Balkans, Caucase, Asie centrale) et au Tribunal pénal international de La Haye. Le développement des médias est assuré grâce à :

- a) La formation à distance de journalistes locaux dans les régions par une équipe de rédacteurs située à Londres et la diffusion des articles auprès d’un lectorat régional et international;
- b) Le suivi de la production des médias locaux;
- c) La fourniture de ressources médiatiques permettant aux journalistes et organisations non gouvernementales régionaux ainsi qu’à d’autres représentants des droits de l’homme, d’accéder à l’Internet.

Grâce à ces approches différentes des médias, l’Institut espère contribuer à la résolution des conflits et au renforcement du rôle de la société civile et de la démocratie tout en faisant valoir l’esprit de l’article 19 de la Déclaration universelle des droits de l’homme.

Le présent rapport décrit, pour la période de quatre ans allant de 1997 à 2000, l’extension des opérations de l’Institut à de nouvelles régions et la diversification de ses activités à la lumière des innovations dans le secteur des médias et de l’évolution des situations politiques sur le terrain. Il mentionne également l’influence croissante de l’Institut et les distinctions qu’il a reçues. De nouveaux conflits en Tchétchénie et en ex-Yougoslavie ont conduit à des contacts non officiels et informels plus nombreux entre des membres de l’Institut et le personnel de l’ONU, les combats ayant laissé la place aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix. Le rapport souligne les objectifs convergents des deux organisations.

Projets de terrain

Les projets de terrain de l’Institut sont souvent menés dans des régions où les Nations Unies travaillent à jeter les bases d’une paix durable. L’Institut s’est imposé de plus en plus comme un instrument essentiel pour informer le personnel de ces organisations et créer des liens entre la société civile dans ces régions et les décideurs au sein des organisations.

L’Institut poursuit ses programmes de terrain dans les Balkans en entretenant un large réseau de journalistes indépendants, d’universitaires, de militants de la démocratie et de fonctionnaires chargés du maintien de la paix. De nouveaux programmes ont été lancés au nord et au sud du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Géorgie) ainsi que dans les États d’Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan). La prestigieuse équipe de rédacteurs de son bureau londonien forme des journalistes régionaux qui écrivent des articles sur les droits de l’homme, le règlement des conflits et les processus démocratiques. Un suivi des médias locaux est assuré dans ces régions.

Le projet d'articles sur le Tribunal pénal international de La Haye se poursuit, encouragé par le procureur Richard Goldstone. Celui-ci estime en effet que les médias doivent être les premiers à parler au nom du Tribunal afin d'essayer de combler le fossé d'incompréhension qui existe entre ce dernier et le public.

L'Institut a également terminé son programme de formation de journalistes invités à Londres et a lancé des projets intercommunautaires spéciaux en collaboration avec des organisations locales. Ces projets se sont traduits par des publications imprimées et électroniques et par des échanges.

Les bombardements de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie et la reprise de l'offensive de la Fédération de Russie en Tchétchénie ont entraîné des restrictions d'expression aussi bien pour la presse internationale que pour les médias locaux. L'Institut a pu jouer un rôle unique en apportant son soutien aux journalistes régionaux et en bravant les entraves à l'information. Les reportages des journalistes de l'Institut, qui travaillent de plus en plus aux côtés du personnel des Nations Unies, sont devenus pour le monde entier une source de nouvelles et d'informations analytiques respectées, en l'absence de médias internationaux.

L'Institut a créé le Kosovo Media Resource Centre afin de répondre aux besoins des journalistes locaux et d'autres personnes travaillant dans des conditions toujours plus difficiles, en fournissant un accès gratuit à l'Internet, des articles archivés de la presse internationale et des forums de discussion pour les journalistes et les personnalités internationales.

Le Department for International Development (DFID) du Gouvernement britannique a demandé à l'Institut de le conseiller sur les programmes de développement des médias en Fédération de Russie, en Ukraine, dans les Balkans et dans le Caucase.

L'Institut organise parfois des exposés et des séminaires d'information publics tels que le Media and Human Rights Conference in the Southern Caucasus organisé au Centre international de conférences Tabakhmela de Tbilissi (Géorgie) les 7 et 8 novembre 1998. À cette occasion, M. Hy Shelow, administrateur chargé de la protection au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de Tbilissi, a fait à l'intention des participants un bref exposé sur les notions essentielles relatives aux droits de l'homme et la vérification du respect de ces droits.

Publications

Depuis 1996, l'Institut a publié sur son site Web un nombre croissant d'articles sous forme électronique en quatre langues, qu'il a envoyés par courrier électronique à un grand nombre d'abonnés dans le monde entier. Grâce à l'Internet, les journalistes régionaux publiant des articles dans *Balkan Crisis Reports*, *Caucasus Reporting Service*, *Central Asia Reporting* et *Tribunal Update* ont pu bénéficier d'un lectorat international. Les articles sont écrits par divers correspondants qui travaillent pour les Nations Unies ou en collaboration avec elles, ou qui vivent dans les diverses régions et rendent compte des effets des missions de maintien de la paix de l'ONU sur la vie de la population. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le HCR ont fait l'objet d'une couverture particulière.

War Report, magazine renommé concernant les Balkans, a été publié de 1997 à mars 1998, date du dernier numéro.

Le projet War Crimes Tribunal Monitoring a permis de publier régulièrement des articles sur les travaux du Tribunal pénal international de La Haye dans *Tribunal Update*.

Bulletin trimestriel en langue russe, *Media Caucasia* traite des médias et des droits de l'homme et est publié par le bureau de l'Institut en Géorgie.

La publication *Reporting Macedonia: The New Accommodation* est le fruit d'un projet intercommunautaire spécial entre les journalistes macédoniens et albanais.

Des projets spéciaux se sont traduits par des publications papier, tel un article sur les principaux protagonistes des dernières élections en Serbie, qui a abouti à la publication de l'ouvrage *Out of Time* et d'un livre sur les activités de suivi des médias pendant les élections au Bélarus, intitulé *Polls Apart*.

Élargissement du lectorat

Les articles sont affichés en anglais sur le site Web (<www.iwpr.net>) et traduits en russe, serbo-croate, bosniaque, albanais et français. Les données actuelles sur la fréquentation du site indiquent qu'il y a plusieurs milliers de visiteurs chaque jour. Au plus fort des conflits au Kosovo et en Tchétchénie, il y avait parfois plus de 65 000 visites par jour. À ces chiffres, il faut rajouter les 10 000 lecteurs abonnés qui reçoivent chaque semaine gratuitement les articles par courrier électronique.

Les articles sont largement réutilisés à l'échelle régionale (en Asie centrale, 29 journaux ont régulièrement réutilisé des articles en l'an 2000) et internationale, particulièrement au plus fort de la campagne de bombardements de l'OTAN et de la guerre en Tchétchénie, notamment dans *The Guardian*, *International Herald Tribune*, *Washington Post*, *Newsday* et *Frankfurter Allgemeine*. Aux États-Unis, on a régulièrement recours à des articles d'agence par l'intermédiaire de Knight-Ridder, avec des parutions dans le *New York Times*, *Le Monde*, *Time*, *US News & World Report* et d'autres publications. Des associations et des articles d'agence avec notamment One-world On-line, Moreover.com et Globalbeat, permettent d'atteindre un lectorat plus important par l'intermédiaire de l'Internet et de notifications par courrier électronique destinées au vaste public d'Europe et d'Amérique du Nord. Des liens visibles sur les sites Web de CNN, de MSNBC, de la BBC, de Yahoo! et d'autres médias et sources d'information importants ont renforcé la présence de l'Institut et imposé le site Web en tant que source d'information régionale sur les événements passés et présents.

Le personnel de l'ONU compte parmi les visiteurs réguliers du site Web et les abonnés aux articles envoyés par courrier électronique à plus de 50 adresses de type *un.org*.

Distinctions

L'influence de l'Institut s'est élargie et le travail qu'il accomplit est de plus en plus reconnu sur le plan international. En 1999, alors qu'il était en compétition avec la BBC et d'autres services, il a reçu au Royaume-Uni le tout premier Internet reporting awards récompensant le meilleur service journalistique. En l'an 2000, un de

ses reporters a reçu la distinction European Internet Journalist of the Year et faisait partie des sélectionnés pour le prestigieux Amnesty International Global Human Rights Reporting Award.

7. Commission internationale des juristes

Statut consultatif spécial octroyé en 1957

Pendant les quatre années de la période 1997 à 2000, la Commission internationale des juristes a continué de promouvoir l'observation, le respect et l'application des droits de l'homme dans l'état de droit et d'orienter ses activités vers les questions relatives aux violations des droits de l'homme et à l'établissement de normes internationales.

Un grand nombre d'activités relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme et au respect de la primauté du droit se sont déroulées au sein de l'Organisation des Nations Unies conformément au statut consultatif dont jouit la CIJ auprès du Conseil économique et social. Ces activités comprenaient : des rapports et des communications orales ou écrites, une action auprès de délégués gouvernementaux et de membres d'organismes des Nations Unies pour qu'ils apportent leur soutien à certaines propositions et, enfin, la participation aux réunions de comités des Nations Unies.

Les sujets traités ont porté sur le Sommet mondial pour le développement social, les populations autochtones, les principes pour la protection des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, les disparitions forcées ou volontaires, la détention administrative, l'élimination de la discrimination raciale, les droits économiques, sociaux et culturels, les défenseurs des droits de l'homme, la création d'une cour pénale internationale permanente, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'élaboration de l'ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité, le projet révisé de principes fondamentaux et directives concernant le droit à réparation des victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que sur divers cas de violations de droits de l'homme.

Activités intéressant les travaux du Conseil

Création d'une Cour pénale internationale permanente et promotion du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

La création d'une Cour pénale internationale permanente est depuis de nombreuses années un objectif essentiel de la CIJ, laquelle a entrepris un grand nombre d'activités visant à recueillir l'adhésion et à mobiliser l'opinion à ce sujet. En 1998, la CIJ a organisé à Genève une table ronde intitulée « Les droits de l'homme et les poursuites pénales internationales : vers Rome ». La CIJ a également accueilli une réunion du Comité directeur de la Coalition des ONG pour la création d'une Cour pénale internationale, qui a examiné les modalités pratiques de la Conférence de Rome et la stratégie des ONG. Trois documents d'information ont été établis pour ladite conférence, au cours de laquelle le représentant de la CIJ s'est adressé aux participants pour déclarer que la CIJ devrait avoir compétence pour juger les trois crimes majeurs que sont le crime de génocide, le crime de guerre et le crime contre l'humanité. La CIJ a publié une évaluation succincte du Statut de Rome. En avril 1999, une table ronde a été organisée pour examiner les questions liées aux conséquences de la Conférence de Rome.

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
(Forum Genève 2000)**

La CIJ a activement participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et au Forum Genève 2000 (organisé par le Gouvernement suisse).

Populations autochtones

En mars 1999, la CIJ a présenté à la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies les conclusions et les recommandations de la mission qu'elle avait envoyée à Mexico pour examiner la situation des droits de l'homme et en particulier la situation des communautés autochtones vivant dans les États du Chiapas, de Guerrero et d'Oaxaca. La CIJ a également distribué aux membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale un document sur la discrimination dont sont victimes les populations autochtones et les Noirs au Pérou.

**Groupe de travail pour la rédaction d'une déclaration
sur les défenseurs des droits de l'homme**

La CIJ a activement participé aux travaux du Groupe de travail et se félicite de l'adoption de la Déclaration relative aux droits des défenseurs des droits de l'homme et de la nomination d'un rapporteur spécial.

Droits économiques, sociaux et culturels

En octobre 1998, la CIJ et son chapitre colombien ont organisé à Medellín (Colombie) un séminaire sur les droits économiques, sociaux et culturels, où ont été mis en lumière des sujets tels que le caractère justiciable de ces droits et les travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. En 1999, la CIJ a organisé, sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un atelier sur le projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Des activités de suivi ont été organisées plus tard dans l'année et un deuxième atelier aura lieu en février 2001. La CIJ a publié en 1997 une compilation de documents fondamentaux sur les droits économiques, sociaux et culturels. La CIJ a par ailleurs présenté à la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU une déclaration écrite qui avait pour thème les droits de l'homme dans le contexte de la mondialisation. Un représentant de la CIJ a fait une intervention orale lors de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, pour engager les États à ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Droits de l'enfant

En décembre 1999, la CIJ a organisé à Colombo (Sri Lanka) un séminaire sur la présentation de rapports par les États aux organes des Nations Unies chargés de l'application des traités, à l'occasion duquel un intérêt particulier a été porté à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Rapporteur du Comité des droits de l'enfant et le Président et Secrétaire du Pacte ont participé au séminaire en qualité d'experts. En janvier 2000, la CIJ a fait des enregistrements vidéo des travaux du Comité des droits de l'enfant et d'entretiens qu'elle a eus avec les membres dudit comité. Ces

enregistrements seront un outil de formation destiné à familiariser les gouvernements et les organisations non gouvernementales avec les travaux du Comité dans la région Asie-Pacifique.

Disparitions forcées ou involontaires

En mai 1998, la CIJ a adressé au Président du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires une lettre au sujet des disparitions qui ont eu lieu pendant la dictature militaire au Chili. La CIJ était étroitement associée aux travaux du Groupe de travail sur l'administration de la justice de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités concernant l'élaboration du projet de convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. En octobre 2000, la CIJ a organisé une réunion à l'intention des missions diplomatiques à Genève, consacrée au projet de convention internationale susmentionné. En novembre de la même année, la CIJ a fait part au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de ses observations sur le projet de convention internationale.

Administration de la justice/indépendance de la magistrature et protection des avocats

Le Centre pour l'indépendance des magistrats et avocats (CIJL), organe de la CIJ, a soumis à la Commission des droits de l'homme lors de sa cinquante-cinquième session les conclusions préliminaires du rapport annuel du Centre, intitulé *Attacks on Justice*. En août 1998, la CIJ a fait au Groupe de travail sur l'administration de la justice et la question de l'indemnisation deux déclarations sur le projet de convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. La CIJ a en outre fait à la cinquantième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme une déclaration sur l'administration de la justice au Pérou et en Tunisie. En août 2000, la CIJ a demandé au Groupe de travail sur l'administration de la justice d'entreprendre une étude sur l'administration de la justice dans les tribunaux militaires.

Violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme

À de nombreuses reprises, la CIJ a présenté des communications orales et écrites relatives à des situations qui la préoccupaient, notamment à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission, intervenant six à dix fois par session.

Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie

La CIJ a fait une déclaration orale aux cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de la Commission des droits de l'homme pour exprimer son adhésion au rapport sur la Colombie établi par le Haut Commissaire et son appui à l'action du bureau du Haut Commissariat à Bogota.

Droit à l'indemnisation

Au cours de la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, la CIJ a organisé deux réunions sur les principes fondamentaux de

l'indemnisation. À cet effet, une compilation de documents de base sur le droit à l'indemnisation des victimes de violations des droits de l'homme a été publiée, qui contenait notamment les principes provisoires élaborés par l'ancien rapporteur spécial de la Sous-Commission

Violations des droits de l'homme et impunité

En 1997 et 1998, la CIJ a participé à l'élaboration de l'ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité, adopté par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU. Au cours de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, la CIJ a organisé une réunion consacrée à l'ensemble de principes.

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

La CIJ a participé activement aux différentes réunions spéciales et préparatoires de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en août 2001 en Afrique du Sud.

Diffusion de la jurisprudence des organismes conventionnels et des mécanismes de la Commission des droits de l'homme

En 2000, la CIJ a présenté des exposés d'*amicus curiae* et des mémoires à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, aux tribunaux et aux autorités colombiennes, péruviennes et argentines, pour présenter la jurisprudence et la doctrine des organismes conventionnels et des mécanismes de la Commission des droits de l'homme en matière d'impunité et de droit à l'indemnisation.

Information

La CIJ publie une revue annuelle (en anglais, en français et en espagnol) intitulée *Revue de la CIJ*, un annuaire (en anglais), un rapport annuel (en anglais) intitulé *Attacks on Justice – The Harassment and Persecutions of Judges and Lawyers* et un rapport trimestriel (en anglais).

Ces publications contiennent d'une façon générale des rapports sur les réunions de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission, du Comité des droits de l'homme et d'autres organes des Nations Unies. Les documents importants émanant de l'ONU sont reproduits intégralement ou en résumé dans la section « Textes fondamentaux » de la *Revue de la CIJ* ou sous forme d'annexes au *CIJL Yearbook*.

8. Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

La Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) est le secrétariat d'un syndicat international créé en 1934 par la fusion de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et de la Fédération internationale des travailleurs du bois. Le Secrétariat international des travailleurs de la pierre, le Secrétariat international des peintres et des corps de métiers connexes, ainsi que le Secrétariat international des maçons ont ensuite rejoint la Fédération.

La FITBB assure l'union et la représentation de tous les syndicats libres et démocratiques de l'industrie du bâtiment, du bois, de la foresterie et des industries connexes. Elle coopère avec les Fédérations européennes et nordiques des travailleurs du bâtiment et du bois, ainsi qu'avec la Confédération internationale des syndicats libres. Elle appuie les principes de solidarité internationale et défend activement les droits de l'homme et les droits syndicaux. Elle agit dans les domaines de l'éducation des travailleurs et du développement des syndicats, coordonne les initiatives en faveur de la solidarité internationale, entreprend des recherches sur un grand nombre de sujets ayant trait à l'industrie, représente les intérêts des entités qui lui sont affiliées lors des réunions et des conférences mondiales, met au point et exécute des programmes destinés aux femmes et aux jeunes et lutte contre le travail des enfants.

Le siège de la Fédération se trouve à Genève. Des bureaux régionaux existent en Amérique latine (Panama), en Afrique (Zimbabwe) et dans la région Asie-Pacifique (Malaisie). Des bureaux sous-régionaux, ainsi que des bureaux chargés de l'éducation, sont présents au Burkina Faso, au Japon, en Australie et en Inde. Le Bureau des programmes affiliés pour les Philippines se trouve à Quezon City, le Bureau des projets pour le Moyen-Orient est implanté à Beyrouth et le Bureau des projets pour les Balkans est situé à Sofia.

À l'heure actuelle, la Fédération compte 11 millions de membres affiliés à 283 syndicats dans 124 pays.

La Fédération est une organisation non gouvernementale (ONG) qui représente l'industrie du bâtiment, du bois, de la foresterie et les industries connexes. Elle est officiellement reconnue par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elle oeuvre à la promotion de sa politique auprès d'organisations internationales telles que l'OIT, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des organisations internationales de protection de l'environnement et des institutions financières régionales et internationales telles que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Fédération a joué un rôle moteur lors des débats et des préparatifs concernant l'élaboration du Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers. Ce Code a été adopté le 30 septembre 1997 lors d'une réunion de l'OIT qui rassemblait des experts de la sécurité et de la santé dans les travaux forestiers.

Afin d'assurer l'application de normes internationales plus rigoureuses en matière de santé et de sécurité concernant l'usage des fibres minérales, la Fédération a

participé, du 17 au 26 janvier 2000, à l'élaboration et à l'adoption par l'OIT d'un Recueil de directives pratiques sur l'utilisation des laines isolantes vitreuses synthétiques (laine de verre, laine de roche et laine de laitier).

La Fédération a participé à des sessions de l'OIT et, ces dernières années, elle a pris activement part aux débats consacrés au travail sous contrat et à la protection de la maternité. Un membre du personnel du secrétariat a participé en mai 2000 à la Réunion d'experts sur les travailleurs se trouvant dans des situations qui nécessitent une protection.

La Fédération a, par ailleurs, exécuté divers projets de coopération technique avec l'aide de l'OIT et elle a également fourni un appui aux industries affiliées qui participent à des programmes de l'OIT de grande envergure. En 2001, la Fédération prendra part à des réunions sectorielles de l'OIT, consacrées au bâtiment et à la foresterie : Réunion tripartite sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'oeuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois (17-21 septembre 2001) et Réunion tripartite sur l'industrie du bâtiment au XXI^e siècle : image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles (10-14 décembre 2001).

Au cours de la période considérée, la Fédération a participé aux réunions suivantes :

- a) Seizième session de la Commission des établissements humains (Nairobi, 4 au 16 avril 1997);
- b) Commission du développement durable (New York, 11 au 25 avril 1997 et 19 au 30 avril 1999);
- c) Commission de la condition de la femme (New York, 3 au 21 mars 1997);
- d) Comité de la forêt de la FAO (Rome, 3 au 13 mars 1997);
- e) Onzième Congrès forestier mondial de la FAO (Antalya, 10 au 22 octobre 1997);
- f) Atelier des ONG sur les droits de l'homme et le VIH/sida (Genève, 26 juin 1998);
- g) Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable (Genève, 24 août au 4 septembre 1998 et 3 au 13 mai 1999; et New York, 31 janvier au 11 février 2000);
- h) Séminaire des Nations Unies sur les aspects commerciaux de l'aménagement durable de tous les types de forêts (Genève, 23 au février 1999);
- i) Comité de la forêt de la FAO (Rome, 1^{er} au 5 mars 1999);
- j) Quinzième congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail (Sao Paulo, 12 au 16 avril 1999);
- k) Réunion du Conseil de l'Organisation internationale des bois tropicaux (Chiangmai, 21 au 25 mai 1999 et Pérou, 24 au 30 mai 2000);
- l) Réunion de la Commission d'indemnisation des travailleurs autrichiens et de l'OIT sur la santé et la sécurité dans l'industrie du bâtiment au XXI^e siècle (Vienne, 6 au 8 octobre 1999);

- m) Vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale organisée cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social (26 au 30 juin 2000).

9. Union nationale des juristes de Cuba

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

L'Union nationale des juristes de Cuba est une organisation non gouvernementale et sociale à but non lucratif et dont le but premier est d'associer les juristes cubains (juges, procureurs, avocats, universitaires, conseillers juridiques, consultants et notaires) afin d'entretenir et d'actualiser leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et scientifiques ainsi qu'en matière de recherche, et de leur permettre de développer leurs activités. Lorsque l'Organisation des Nations Unies lui a accordé le statut consultatif, l'Union comptait environ 9 000 membres; elle en compte maintenant plus de 10 000 sur l'ensemble du pays.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Union nationale des juristes de Cuba a joué un rôle actif par sa participation aux débats et par la présentation au Secrétariat de communications écrites et d'autres documents lors des réunions suivantes :

a) Commission des droits de l'homme (cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions). L'Union prévoit de participer à la cinquante-septième session en 2001. L'Union a pris part aux travaux concernant les droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels, le droit au développement et les violations des droits de l'homme;

b) A participé à la réunion des ONG tenue à New York en 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire, où, en collaboration avec toutes les ONG cubaines, l'Union a présenté une communication écrite portant sur la démocratie, les droits de l'homme et la paix et la souveraineté;

c) En 1999, l'Union a participé à la réunion tenue à Rome en vue d'adopter le Statut de la Cour pénale internationale et a présenté une communication écrite sur les critères applicables à l'exclusion de certains types de crime, et autres principes. Elle a procédé à des échanges de vues avec la coalition latino-américaine;

d) En 2000, l'Union a aussi pris part à la réunion des pays d'Amérique latine contre le racisme en préparation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et prévoit de participer à la conférence elle-même.

La présence de l'Union à d'autres réunions des commissions, sous-commissions et groupes est limitée par ses contraintes financières.

Coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

L'Union nationale des juristes de Cuba a régulièrement et activement coopéré avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées ci-après et a coordonné son action avec la leur :

a) PNUD. En collaboration avec l'Association cubaine pour les Nations Unies, l'Union a organisé des tables rondes et des conférences, auxquelles elle a pris

part, portant notamment sur la démocratisation ou la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le respect du droit international, etc.;

b) UNICEF. Des études ont été réalisées avec cet organisme sur le Code de l'enfant et de l'adolescent, les enfants et le droit humanitaire international, l'adoption internationale, la Convention relative aux droits de l'enfant, etc.;

c) FNUAP. Conférences sur la population mondiale, le développement, etc.;

d) Un grand nombre d'activités ont été organisées avec succès en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Délégation régionale du CICR basée au Guatemala, la Croix-Rouge cubaine et son centre d'étude du droit international humanitaire afin de diffuser des informations concernant divers sujets juridiques, militaires et médicaux d'intérêt national et international et d'assurer une formation dans ces domaines, en collaboration avec le Ministère cubain de l'intérieur;

e) HCR. Cours nationaux et internationaux et ateliers; participation à la visite à Cuba du Haut Commissaire en 2000;

f) UNESCO. Des sujets tels que les biens culturels et le droit humanitaire international, l'informatique et le droit, la culture juridique et l'éthique, pour n'en mentionner que quelques-uns, ont fait l'objet de conférences et de réunions avec cette organisation.

Autres activités

Quatre séminaires-ateliers de travail nationaux ont été organisés. Quatre commissions internationales « Jean Pictet » ont été instituées et ont attribué des prix. Plus de 45 travaux ont été soumis. Le premier Séminaire international sur le droit humanitaire international a été organisé et plus de 60 spécialistes d'Amérique centrale, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe y ont participé. Le deuxième Séminaire international doit se tenir du 19 au 22 septembre 2001.

Autres activités pertinentes

L'Union nationale des juristes de Cuba a toujours pris les mesures appropriées en faveur de la mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies : déclarations, publications, conférences et autres manifestations destinées à faire connaître ces résolutions et assurer la coordination de l'action avec les autres groupes concernés. Elle s'est particulièrement intéressée aux résolutions relatives aux questions suivantes :

Colonialisme;

Déclaration universelle des droits de l'homme. Pactes relatifs aux droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels;

Droit au développement;

Droits de l'enfant et droits des femmes.

10. Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est

Statut consultatif spécial octroyé en 1953

L'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est a été fondée en 1928 afin de faire progresser la cause de la paix en favorisant l'amitié et l'échange de connaissances entre les femmes de la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est aux fins de l'étude et de l'amélioration des conditions sociales, économiques et culturelles. L'Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est a aujourd'hui des associations membres dans 22 pays, soit trois de plus que lors du dernier rapport quadriennal. Trois pays, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande, sont accrédités séparément auprès du Conseil.

Au cours de la période 1997-2000, les représentants de l'Association ont suivi les sessions de l'Assemblée générale, le cas échéant; du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires à New York et à Genève; les sessions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok; de l'UNESCO à Paris; de l'UNICEF à New York; ainsi que les réunions d'information hebdomadaires organisées pour les organisations non gouvernementales par le Département de l'information des Nations Unies à New York. Les représentants de l'Association en font un rapport oral lors des réunions de l'Association et par écrit aux responsables, aux présidents nationaux et aux rédacteurs de sa revue semestrielle *Bulletin*.

L'Association a été représentée aux conférences et réunions des Nations Unies suivantes :

- a) Sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, New York : 1997, 1998, 1999 et 2000. À la quarante-quatrième session, l'Association a organisé, le 3 mars 2000, une réunion de travail de toute une journée, y compris le déjeuner, pour l'organisation Asia-Pacific Women's Watch (APWW);
- b) Sessions annuelles de la CESAP (Bangkok) en 1997, 1998, 1999 et 2000;
- c) Département de l'information (Secrétariat de l'ONU), New York, conférences annuelles pour les organisations non gouvernementales en 1997, 1998, 1999, et 2000 (Sommet du Millénaire pour les ONG);
- d) Consultations des ONG avant chaque session de la Commission de la condition de la femme en 1997, 1998, 1999 et 2000;
- e) Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF, réunions mensuelles, New York, en 1998, 1999 et 2000; un membre de l'Association est secrétaire du service des comptes rendus;
- f) Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF, Groupe de travail sur la situation des petites filles, New York, réunions ordinaires, en 1998, 1999 et 2000;
- g) UNIFEM, réceptions pour les membres du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York, janvier et juillet, en 1997, 1998, 1999 et 2000;
- h) Comité d'ONG auprès d'UNIFEM, réunions ordinaires, en 1997, 1998, 1999 et 2000;

- i) Comité d'ONG sur la condition de la femme, Genève, réunions ordinaires, en 1998, 1999 et 2000;
- j) Ouverture de l'Assemblée de l'OMS et Forum des ONG, Genève, en 1998, 1999 et 2000;
- k) Réunions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Genève, en 1998, 1999 et 2000;
- l) Célébration de la Journée internationale des populations autochtones, Genève, en 1998, 1999 et 2000;
- m) Réunion d'information de l'ONU de Genève pour les ONG, en novembre 1999 et 2000;
- n) Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 1999 et 2000;
- o) Célébration de la Journée internationale des personnes âgées, Genève, en 1999 et 2000;
- p) Conférence des organisations non gouvernementales (dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social), Assemblée générale triennale, Genève, 1997, Vienne, 2000. Lors de l'Assemblée de Vienne, l'Association a été élue au Conseil d'administration de la Conférence;
- q) Réunion du Conseil d'administration de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, (observateur, Genève, juin 1999 et New York, février 2000; membre, Vienne 2000);
- r) Comité d'accueil des délégations à l'ONU, conférence annuelle sur le protocole à l'intention des épouses des nouveaux diplomates et conférence annuelle du Département de l'information des Nations Unies sur le protocole, dans le cadre du programme d'orientation destiné aux nouvelles ONG : conférence donnée par un membre de l'Association, ancien Chef du protocole, Mission des États-Unis;
- s) UNESCO, avec l'Académie d'administration russe, troisième réunion, Moscou, 22-26 janvier 1997;
- t) Sous-groupe sur les ONG du groupe de travail de haut niveau sur le renforcement du système de l'ONU, 5 février 1997;
- u) Commission du développement social, New York, 1997;
- v) Célébration de la Journée internationale de la famille, New York, 8 mai 1997;
- w) Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement durable, New York, 23-27 juin 1997;
- x) Conférence de l'UNESCO sur l'alphabétisation et l'éducation pour tous, Hambourg, 14-18 juillet 1997;
- y) CESAP, Forum des ONG sur le développement social en Asie et dans le Pacifique, Kuala Lumpur, 8-10 septembre 1997;
- z) Convention des associations de femmes : « Femmes, passerelles vers un meilleur avenir », Guam, avril 1998;

- aa) Réunion des ONG sur les rapports non officiels sur la réalisation des objectifs du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, New York, 1er juin 1998;
- bb) Association des nations de l'Asie du Sud-Est, réunion annuelle, Singapour, 16-19 juin 1998;
- cc) Séminaire et suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, Beijing, juin 1998;
- dd) UNESCO, Réunion triennale pour les ONG, Paris, novembre 1998;
- ee) Rapport non officiel du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la Thaïlande présenté en janvier 1999; projet dirigé par le représentant de la CESAP à l'Association;
- ff) Réunion de planification régionale des ONG de l'Asie et du Pacifique, Manille, mai 1999;
- gg) Audition régionale sur les Nations Unies au XXI^e siècle, questions, enjeux et réponses, Japon, 9-10 août 1999;
- hh) Colloque régional pour l'Asie et le Pacifique, Kasetsart University, NakhomPathorn, Thaïlande; organisé conjointement par l'Association et par Thai Women's Watch, 31 août-4 septembre 1999;
- ii) Instauration de l'Année internationale de la culture de la paix et de la Journée internationale de la paix, Bangkok, 9-10 septembre 1999;
- jj) CESAP, audition régionale en préparation de l'Assemblée du Millénaire, Tokyo, 9-10 septembre 1999;
- kk) Conférence internationale sur le rôle des ONG au XXI^e siècle, Séoul, 10-15 octobre 1999;
- ll) CESAP, Réunion intergouvernementale régionale en préparation de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Bangkok, 26-29 octobre 1999;
- mm) Consultation régionale asiatique de l'OIT, Manille, octobre 1999;
- nn) CESAP, réunion ministérielle sur le développement social, Bangkok, 1er-5 novembre 1999;
- oo) OMS, Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, Kobe, Japon, 14-18 novembre 1999;
- pp) Dixième Forum de Kitakyushu pour les femmes asiatiques, Kokura, novembre 1999;
- qq) Réunion locale des ONG pour discuter de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, Chicago, 6 décembre 1999;
- rr) Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, 3-18 mars 2000; l'Association a organisé, le 3 mars, une réunion de travail de toute une journée, y compris le déjeuner, pour l'organisation Asia-Pacific Women's Watch;

ss) Journée portes ouvertes et Séminaire sur le service social international, Genève, mai 2000;

tt) Conférence de l'UNICEF sur le mouvement mondial pour l'enfance, New York, 29 mai-2 juin 2000;

uu) Vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Beijing+5, New York, 5-9 juin 2000. L'Association s'est jointe à l'Alliance mondiale pour la santé des femmes pour organiser une journée complète de réunion d'ONG sur la santé des femmes, Hunter College, le 7 juin;

vv) Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour le développement social et Forum des ONG, Genève, 21-26 juin 2000. L'Association et le Conseil international des femmes ont organisé conjointement une réunion sur les femmes et le développement, le 22 juin;

ww) Sixième Conférence intergouvernementale sur l'éducation pour la paix, Marly-le-Roi, France, 8-13 juillet 2000;

xx) Conférence 2000 du bassin du Pacifique, Honolulu, 27 juillet-3 août 2000;

yy) Deuxième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines terrestres (Convention d'Ottawa), Genève, septembre 2000;

zz) Vidéoconférence d'information tripartite, avec l'ONU New York, l'ONU Genève et le bureau de l'ONU à Chicago, octobre 2000. Le représentant de l'Association auprès de l'ONU a été chargé de rédiger une sixième question, qui serait examinée si l'emploi du temps le permettait.

À partir de 1996, et jusqu'en 2000, l'Association a tenu une série d'ateliers, de réunions et de séminaires sur la santé des femmes et des enfants. Les rencontres étaient organisées par l'UNESCO et l'OMS et financées en partie par Air France et Nestlé S. A.

11. Union des juristes arabes

Statut consultatif spécial octroyé en 1977

L'Union des juristes arabes est une organisation non gouvernementale qui a son siège à Bagdad.

L'Union des juristes arabes cherche à réaliser la libération de la patrie arabe sur le plan politique et économique et oeuvre en faveur de son unité. Elle défend les droits de l'homme et cherche à les garantir sur le plan légal. Elle s'efforce de renforcer les liens entre les juristes arabes et leurs collègues du reste du monde. Elle travaille à la conservation de la jurisprudence islamique.

L'Union des juristes arabes a entrepris entre 1997 et 2000 un certain nombre d'activités de promotion de la Charte des Nations Unies, de réalisation de ses objectifs dans le domaine du droit, de défense des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination raciale. Elle est membre de la Section des ONG et des droits de l'homme de l'UNESCO, membre du Comité spécial des ONG sur le désarmement et observateur auprès de l'UNICEF.

L'Union des juristes arabes a une tradition de la défense des droits de l'homme, de la paix mondiale et du désarmement, et de lutte contre la discrimination raciale. Elle a présenté des propositions, des résultats de recherches et des études à la Commission des droits de l'homme, à Genève. Elle a tenu à Bagdad un colloque auquel ont participé de grands juristes et des intellectuels en vue et qui était consacré à l'enseignement du droit humanitaire.

L'Union des juristes arabes a célébré diverses journées internationales en publiant des communiqués et des articles périodiques consacrés aux manifestations suivantes :

- a) Journée internationale de la femme (8 mars);
- b) Anniversaire de la Charte des Nations Unies (26 juin);
- c) Journée des Nations Unies (24 octobre);
- d) Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre).

L'Union a publié des communiqués attirant l'attention de l'opinion publique sur la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, le secrétariat permanent de l'Union a tenu des sessions annuelles sur le thème de la défense des droits de l'homme. Il était saisi de questions relatives à la paix, à la sécurité, aux droits de l'homme dans le monde.

L'Union a participé aux conférences et séminaires internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, la sécurité, l'environnement et l'enfance. Elle a présenté des communications et des études.

1997

Le représentant de l'Union des juristes arabes a participé à la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme et à la quarante-neuvième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

1998

L'Union a participé à la cinquantième session de la Sous-Commission et à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme.

1999

L'Union a participé à la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme et, à titre d'observateur, aux travaux du comité chargé d'élaborer une convention contre la criminalité transnationale (Vienne, 28 juin-9 juillet 1999). Elle a aussi participé à la cinquante et unième session de la Sous-Commission.

2000

Le représentant de l'Union des juristes arabes a participé à une session d'information à l'intention des organisations non gouvernementales (Genève, 27 et 28 octobre 2000). Il a participé à la Conférence internationale pour la prévention de la discrimination raciale (Addis-Abeba, 4-6 octobre 2000).

L'Union des juristes arabes a participé aux réunions consultatives annuelles des organisations non gouvernementales et à de nombreux colloques et conférences sur des questions juridiques, sociales et humanitaires, assurant la diffusion de la philosophie des Nations Unies et des principes des droits de l'homme et favorisant la paix mondiale. L'Union a coopéré avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales, comme le Conseil mondial de la paix, la Commission internationale de juristes et le Centre pour la justice et le droit international.
